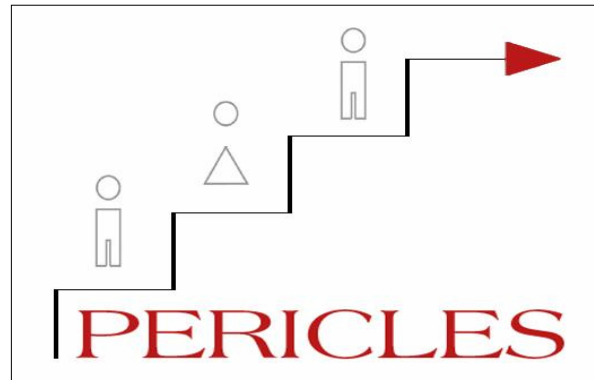


EUROPE SOCIALE : QUELLES PERSPECTIVES ?



En France, le référendum du 29 mai 2005 sur le Traité établissant une constitution pour l'Europe a été l'occasion d'un grand débat public sur le volet social de la construction européenne. Les Français montrent un attachement particulier à leur modèle social et s'interrogent actuellement sur la définition d'un modèle européen alliant compétitivité économique et protection des travailleurs, notamment après l'élargissement. Dans cet entretien, Vladimir Spidla, Commissaire européen, expose les objectifs de l'Union en matière d'emploi et de protection sociale, mais également d'égalité et de solidarité entre les pays et citoyens européens.

ENTRETIEN AVEC...



Vladimir Spidla

**Commissaire européen à l'Emploi, aux
Affaires sociales et à l'Égalité des
chances**

**Ancien Premier ministre
de la République tchèque**

Conférence Périclelès : Existe-t-il un modèle social européen ?

Vladimir Spidla : L'Union européenne n'est pas un bloc monolithique et uniforme. C'est d'ailleurs sa diversité linguistique, culturelle, politique et autre qui fait sa richesse. «Unie dans la diversité», telle est d'ailleurs la devise de l'Union européenne, qui est reprise officiellement dans le Traité établissant une Constitution pour l'Europe.

Toutefois, il existe un **modèle politique européen** qui est celui de la démocratie fondée sur des valeurs communes, notamment le respect de la dignité humaine. Plus précisément, le modèle européen, c'est la social-démocratie, qui suppose un Etat social développé, un cadre de réglementation de l'activité économique et un niveau relativement élevé de dépenses publiques.

Certes le coût de ce système est assez lourd pour le budget de l'Etat mais le coût d'une marginalisation sociale massive l'est également,

notamment en termes de sécurité intérieure. Notre **modèle économique européen** n'est donc pas celui du "laissez faire, laissez passer" mais un système d'économie de marché tempéré par l'intervention des pouvoirs publics, ce que d'aucuns appellent l'économie sociale de marché. Enfin, le **modèle social européen** est fondé sur des valeurs communes de protection sociale des personnes les plus vulnérables, de normes de sécurité et de santé sur le lieu de travail, de représentation collective des travailleurs, d'égalité entre les hommes et les femmes et de lutte contre les discriminations, avec des variantes d'un Etat membre à un autre.

Au moment de la signature du traité de Rome, le social était le wagon de la locomotive économique. La crise des années 70 appela une réponse conjointe au niveau européen et en juin 1984, le Conseil européen de Fontainebleau déclara que « *la Communauté ne pourra(it) renforcer sa cohésion économique face à la concurrence internationale si, en même temps, elle ne renfor(çait) pas sa cohésion sociale* ». Quelque vingt ans plus tard, la stratégie de Lisbonne procède de ce même souci.

Conférence Périclès : Quel bilan d'étape et quelles perspectives peut-on envisager pour la Stratégie de Lisbonne ?

Vladimir Spidla : Ce qui fait la force de la stratégie de Lisbonne, c'est son ambition extrême qui suppose une espèce de quadrature du cercle, visant à faire de l'Union européenne « *l'économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive d'ici 2010* », tout en étant « *capable d'une croissance économique durable* » qui s'accompagne « *d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ».

2005 a marqué l'heure d'un premier bilan, à mi-parcours, qui était assez mitigé. En effet, l'Union européenne est encore assez éloignée de ses objectifs en matière de taux d'emploi, qui sont un taux global de 70 %, avec un taux d'emploi de plus

de 60 % pour les femmes et de 50 % pour les travailleurs plus âgés. En 2004, l'Union européenne affichait des taux moyens 64%, 56 % et 43 % respectivement pour ces 3 objectifs. Il est clair qu'il reste du chemin à parcourir. Pourtant, ces objectifs ne sont pas trop ambitieux. Plusieurs États membres les ont déjà dépassés.

La décision fut prise de réorienter la stratégie sur la croissance et l'emploi. Certains ont pu craindre que l'Union européenne ne néglige désormais la dimension sociale de la stratégie de Lisbonne. En réalité, il n'en est rien et le **Conseil Européen de printemps 2006** a réaffirmé que « *la croissance et l'emploi sont au service de la cohésion sociale* » et que « *la nouvelle stratégie pour l'emploi et la croissance fournit un cadre dans lequel la politique économique, la politique de l'emploi et la politique sociale se renforcent mutuellement* », de sorte que des progrès sont accomplis simultanément dans les domaines de la création d'emplois, de la compétitivité et de la cohésion sociale, dans le respect des valeurs européennes.

A l'heure où les perspectives économiques semblent s'éclaircir et que près de 4 millions de nouveaux emplois devraient être créés en Europe pour la période 2005-2006, il convient d'accélérer le rythme des réformes nécessaires afin de créer une croissance durable à long-terme.

Conférence Périclès : Quelle doit être l'action de l'Union européenne en matière d'égalité des chances ?

Vladimir Spidla : L'action de l'Union européenne en matière d'égalité des chances est une action clé de la stratégie de Lisbonne. En effet, pour augmenter le taux global de participation à l'emploi, il faut supprimer les discriminations à l'embauche et sur le lieu de travail afin de permettre à chacun de développer son potentiel et favoriser la diversité dans les entreprises. Le premier volet de cette politique,

* * *

c'est l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, dont la pierre angulaire est la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. En lien thématique étroit avec la nouvelle Communication de la Commission sur la démographie, la conciliation doit aussi **permettre aux familles d'avoir autant d'enfants qu'ils le souhaitent et de faciliter le soin aux personnes dépendantes**. La Commission vient d'ailleurs de lancer une consultation des partenaires sociaux sur ce thème. Le deuxième volet, c'est la lutte contre les discriminations. Deux directives ont été adoptées dans ce domaine et 2007 a été déclarée année de l'égalité des chances pour tous.

Donnez votre avis :

contact@conference-pericles.org

et retrouvez les Entretiens de la Rénovation sur www.conference-pericles.org

L'action de l'Union européenne semble aller dans le bon sens. Un rapport récent et très commenté de l'eurobaromètre sur l'avenir de l'Europe indique que les citoyens européens veulent **plus de solidarité et d'égalité et plus d'action au niveau européen** dans le domaine social.

Conférence Périclès : Comment améliorer la mobilité des citoyens et des travailleurs en Europe ?

Vladimir Spidla : 2006 était l'année européenne de la mobilité. La mobilité s'entend souvent comme **mobilité géographique**. Ainsi la libre circulation des travailleurs et des membres de leur famille représente-t-elle un des piliers fondamentaux de la construction européenne, avec trois éléments essentiels, qui sont le droit de travailler ou de s'établir dans un autre État membre, le droit de séjourner dans l'État membre d'accueil et le droit à l'égalité de traitement par rapport aux ressortissants de l'État membre d'accueil.

Cette liberté a été étendue au fil du temps et constitue aujourd'hui un droit personnel de tout ressortissant d'un des États Membres. Ses bénéficiaires ne sont plus seulement les agents économiques en déplacement mais les citoyens de l'Union. En conséquence, on peut dire que la liberté de circulation des travailleurs constitue un élément majeur de la citoyenneté européenne.

La mobilité concerne aussi la **mobilité professionnelle**. Dans ce cadre, le concept de flexicurité est un axe clé de la modernisation du modèle social européen, qui suppose la mise en place d'un environnement plus flexible, plus sécurisant et plus inclusif, pour les entreprises et pour les travailleurs.

La flexibilité peut prendre différentes formes, qu'il s'agisse de la flexibilité externe (ajustement du nombre d'employés), de la flexibilité interne (contractuelle), fonctionnelle, et salariale. De même, la sécurité peut se comprendre comme celle du parcours professionnel, de l'emploi occupé, du revenu, et l'équilibre travail-vie privée. Il s'agit de trouver les synergies possibles entre ces éléments, étant donné le contexte national ou socioculturel.

Les 3 propositions de Vladimir Spidla :

1. **Dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, progresser simultanément dans les domaines de l'emploi, de la compétitivité et de la cohésion sociale, dans le respect des valeurs européennes**
2. **Renforcer la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs, par une plus grande flexicurité**
3. **Renforcer les instruments existants pour assurer la convergence des politiques sociales**

* * *

La Commission et le Conseil européen ont souhaité que les Etats Membres s'entendent, d'ici à la fin de 2007, sur un ensemble de principes sur la flexicurité. Dans le cadre de ce processus, auquel les partenaires sociaux sont étroitement associés, la Commission présentera, après le Conseil de printemps 2007, une Communication sur qui contribuera de manière fondamentale à l'adoption de ces principes communs. En outre, la Commission travaille actuellement à une communication sur le marché du travail, dont l'objet sera de faciliter la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs. Cette Communication devrait être adoptée avant la fin 2006, en même temps qu'un livre vert sur l'avenir du droit du travail dont le but est de générer un débat très large sur les adaptations qu'il conviendrait d'apporter au droit du travail pour tenir compte des évolutions sociétales.

Conférence Périclès : Quelle sera la convergence des politiques sociales après l'élargissement ?

Vladimir Spidla : Avec l'élargissement à 25, puis à 27 Etats membres, il faut trouver des moyens de continuer à assurer la convergence des politiques, en tenant compte de la diversité de situation. C'est la raison pour laquelle la Commission réfléchit actuellement à la façon d'améliorer l'efficacité de l'Europe sociale, grâce à une meilleure utilisation des instruments existants.

Tout d'abord, il existe un important **acquis communautaire social** dans des matières aussi variées que la sécurité et la santé des travailleurs, l'égalité hommes/femmes et la lutte contre les discriminations. Il faut améliorer l'application du droit communautaire et la qualité de la législation, le plus en amont possible car on constate que les Etats membres rencontrent de plus en plus de difficultés de mise en œuvre. Il faut donc réfléchir à des moyens concrets pour les aider, notamment à travers le renforcement de la coopération entre Etats Membres.

La **Méthode Ouverte de Coopération** en matière d'emploi et d'inclusion sociale a permis de renforcer la coopération entre les Etats membres, l'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel. Elle a, aussi et surtout, renforcé et stimulé les réformes mises en œuvre au niveau national. Il faut également envisager la possibilité de traduire les conclusions de la Méthode Ouverte de Coopération dans des instruments législatifs.

Enfin, le **Fonds Social européen** demeure l'instrument privilégié de financement de la politique sociale de l'Union européenne, car il permet un contact direct entre l'Union européenne et les citoyens. Le Fonds social investit directement dans l'individu et concrétise la solidarité européenne pour les citoyens. Comme les autres fonds structurels européens, le FSE est un instrument essentiel de convergence.

Les 3 propositions de la Conférence Périclès

1. Elaborer un « Traité de l'Europe sociale » fixant des critères de convergence sociale sur le modèle des critères de Maastricht : taux de chômage et de pauvreté, taux de mal logés, garanties de financement des systèmes de protection sociale, aide publique au développement, entre autres.
2. Lutter contre le dumping fiscal et social intra-européen, en renforçant le syndicalisme européen et les conventions collectives européennes.
3. Renforcer la citoyenneté européenne, en améliorant la mobilité géographique des Européens et en encourageant l'émergence d'une société civile européenne

*Les propos recueillis ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Conférence Périclès.
Les propositions de la Conférence Périclès n'engagent pas la personnalité interviewée*